

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 6 juin 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

**Secrétaire de séance** : Alexandra FONTENEAU

**23-32-01 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2023-2024**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dépenses et recettes du service cantine scolaire pour l'année 2022-2023.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2023-2024 comme suit :

- Repas régulier : 4.20 €
- Repas occasionnel : 5.50 €
- Tarif absence : 2.85 €
- Repas adultes : 6.80 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND



Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe